

www.education.gouv.fr/stateval

L'effectif des candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique de l'Éducation nationale a presque doublé en 2003 : 14 374 dossiers ont été examinés.

Trois fois plus nombreux que les candidats qui se sont présentés à la validation d'un titre professionnel du ministère de l'Emploi, ces candidats ont également un niveau de qualification plus élevé : un sur deux recherche un BTS, alors que neuf candidats sur dix à la validation du ministère chargé de l'emploi demandent un titre du niveau du CAP.

Bien que majoritaires, les femmes y occupent une part moins importante que dans le cadre de la validation du ministère de l'Emploi et les diplômes relevant du domaine de la production y sont mieux représentés.

49 % des candidats ont obtenu un diplôme complet avec des différences fortes entre académies. Le taux de réussite est meilleur pour le CAP que pour le BTS.

Le succès de la validation des acquis de l'expérience pour obtenir un diplôme à finalité professionnelle s'amplifie en 2003

Introduite en 2002, la VAE (validation des acquis de l'expérience) s'est substituée, en 2003, à la VAP (validation des acquis professionnels), avec un champ d'application plus étendu. Elle est l'unique processus qui fait valider, par un jury, l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Elle permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme.

Le nombre de candidats à la VAE a presque doublé en 2003

En 2003, les dossiers de 14 374 candidats¹ ont été examinés, soit un accroissement de 90 % par rapport à 2002, du même ordre que

1. Individus dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury.

Tableau 1 – Nombre total de candidats à la validation

Année	2000	2001	2002	2003
Candidats	4 609	5 377	7 549	14 374
Variation annuelle (en %)		16,7	40,4	90,4

celui des candidats aux titres délivrés par le ministère de l'Emploi (5 500) qui sont presque trois fois moins nombreux (tableau 1).

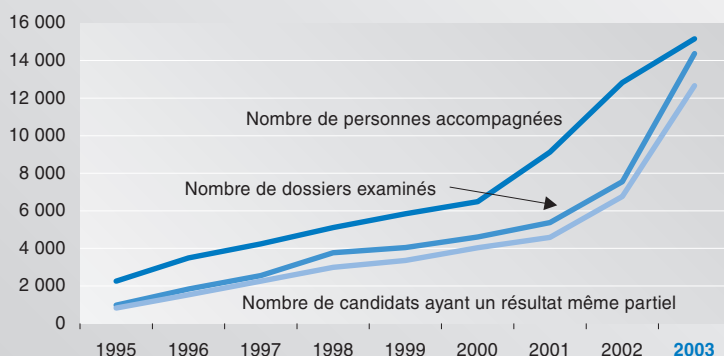
Six candidats sur dix sont des femmes

Comme les années précédentes, les candidats sont majoritairement des femmes, dans une proportion bien moindre cependant que celle des candidats aux titres du ministère de

Tableau 2 – Répartition des candidats selon le sexe (en %)

	2002	2003
Hommes	39,6	40,4
Femmes	60,4	59,6

Nombre de candidats à la validation et de personnes accompagnées



Statut par rapport à l'emploi	2002		2003	
	Actifs ayant un emploi	5 878	77,8	10 771
Demandeurs d'emploi	1 587	21,0	3 260	22,7
Inactifs	84	1,2	343	2,4
Total	7 549	100,0	14 374	100,0

L'Emploi qui atteint 87 %, alors qu'elles ne représentent que 46 % de la population active (tableau 2).

Les trois quarts des candidats sont des actifs ayant un emploi, mais la part des demandeurs d'emploi continue de s'accroître : 16 % en 2001, 21 % en 2002 et 23 % en 2003 (tableau 3).

Les deux tiers des candidats ont entre 30 et 45 ans et l'effectif des plus de 45 ans reste important (tableau 4).

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAE

Dans près d'un cas sur deux les candidats à un diplôme de l'Éducation nationale par validation des acquis de l'expérience recherchent un BTS, c'est-à-dire un diplôme d'enseignement supérieur de niveau III de formation alors que, dans neuf cas sur dix, les titres recherchés par les candidats à la validation par les services du ministère en charge de l'emploi sont de niveau V (niveau CAP ou BEP). Toutefois, l'année 2003 est encore une année de mise en place de la VAE et les caractéristiques des titres demandés peuvent se modifier en 2004 et au cours des années suivantes.

Parmi les 700 diplômés à finalité professionnelle de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur) ouverts à une validation des acquis de l'expérience, 399 ont été sollicités, soit une proportion deux fois plus importante que celle observée pour les titres professionnels délivrés par le ministère de l'Emploi (40 pour 150 titres seulement ont donné lieu à épreuve de validation).

Le diplôme le plus demandé pour la VAE est le BTS d'assistant de direction, il regroupe 12,6 % des 12 891 candidats pour lesquels nous disposons d'information sur le diplôme demandé. Il est suivi du CAP petite enfance (8,5 % des demandes). Au total, sept diplômes regroupent 40 % des demandes (tableau 6).

Dans trois cas sur quatre, les dossiers déposés correspondaient à des formations relevant du tertiaire. Cette proportion est moins

Âge	2002	2003
Moins de 27 ans	3,4	4,2
De 27 à moins de 30 ans	10,8	9,9
De 30 à 45 ans	67,7	67,3
Plus de 45 ans	18,1	18,6
Total	100,0	100,0

importante que pour les candidats aux titres professionnels du ministère de l'Emploi qui, dans neuf cas sur dix, présentent des titres dans les métiers des services.

La moitié des candidats ont obtenu un diplôme complet

Sur les 14 374 dossiers de candidats examinés par un jury, en 2003, 49 % (7 061) ont obtenu un diplôme complet et 12 % n'ont rien obtenu. La part des candidats ayant obtenu un diplôme complet varie de 13,8 % en Guadeloupe à 61,5 % dans l'académie de Nancy-Metz, tandis que la proportion de

Tableau 5 – Répartition des candidats à une validation selon le diplôme postulé (en %)

	CAP	BEP	BP	Bac pro	Autres diplômes EN*	BTS	Total
1995	19,0	2,0	15,0	15,0	2,0	47,0	100,0
1996	17,0	4,0	15,0	14,0	2,0	48,0	100,0
1997	21,6	3,1	13,6	15,2	2,0	44,5	100,0
1998	22,7	2,4	14,3	14,0	1,9	44,7	100,0
1999	24,7	2,2	14,2	12,7	1,3	44,9	100,0
2000	21,1	2,7	12,2	16,3	2,0	45,7	100,0
2001	20,4	3,2	10,3	16,4	1,8	47,9	100,0
2002	15,6	3,2	9,3	17,6	2,6	51,8	100,0
2003	16,3	3,0	9,2	20,4	3,0	48,1	100,0

* Mentions complémentaires ou BMA.

Tableau 6 – Les vingt-trois diplômes les plus demandés en VAE

Intitulés des diplômes	Candidats	Candidats ayant obtenu un diplôme complet	Candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Part des candidats
Assistant de direction (BTS)	1 629	734	590	12,6
Petite enfance (CAP)	1 098	654	353	8,5
Secrétariat (Bac pro)	607	270	306	4,7
Métiers de la sécurité option police nationale (Bac pro)	540	331	159	4,2
Action commerciale (BTS)	516	284	160	4,0
Assistant de gestion de PME PMI (BTS)	505	212	214	3,9
Coiffure option styliste visagiste (BP)	458	136	285	3,6
Coiffure option coloriste permanentiste (BP)	386	119	215	3,0
Force de vente (BTS)	380	215	109	2,9
Comptabilité (Bac pro)	283	128	120	2,2
Comptabilité et gestion des organisations (BTS)	279	106	117	2,2
Commerce (Bac pro)	235	132	77	1,8
Opticien lunetier (BTS)	192	68	106	1,5
Informatique de gestion option administrateur de réseaux locaux d'entreprise (BTS)	180	95	66	1,4
Carrières sanitaires et sociales (BEP)	157	67	62	1,2
Restauration (Bac pro)	147	72	66	1,1
Hôtellerie, restauration option b : art culinaire, art de la table et du service (BTS)	144	65	59	1,1
Services accueil assistance conseil (Bac pro)	139	57	64	1,1
Logistique (Bac pro)	133	70	56	1,0
Hygiène-propreté environnement (BTS)	121	33	77	0,9
Hôtellerie, restauration option a : mercatique et gestion hôtelière (BTS)	112	42	54	0,9
Esthétique cosmétique (BTS)	110	34	62	0,9
Maintenance industrielle (BTS)	107	36	60	0,8
Total de l'ensemble des 399 diplômes demandés en VAE	12 891	6 214	5 116	100,0

Tableau 7 – Répartition des résultats académiques de la VAE en fonction de la part des diplômes

Académies	Nombre de dossiers examinés en 2003	Part des candidats ayant obtenu un diplôme	Part des candidats n'ayant obtenu qu'une partie d'un diplôme	Part des candidats n'ayant obtenu aucun diplôme
Nancy-Metz	286	61,5	33,2	5,2
Amiens	327	60,6	30,0	9,5
Créteil	1 638	60,5	27,0	12,5
Lille	1 136	60,4	24,8	14,8
Strasbourg	172	57,6	31,4	11,0
Rennes	657	55,1	39,3	5,6
Toulouse	505	55,0	33,9	11,1
Bordeaux	412	54,6	45,4	0,0
Versailles	892	54,4	33,6	12,0
Paris	855	52,3	35,0	12,7
Orléans-Tours	616	51,6	43,2	5,2
Lyon	726	51,1	38,0	10,9
Nantes	183	50,8	42,6	6,6
La Réunion	356	50,3	37,4	12,4
Clermont-Ferrand	145	49,0	44,8	6,2
Dijon	199	47,2	44,2	8,5
Limoges	210	45,7	43,8	10,5
Poitiers	279	45,5	44,4	10,0
Rouen	831	42,6	23,8	33,6
Grenoble	662	42,1	42,4	15,4
Montpellier	329	41,3	41,3	17,3
Besançon	171	40,9	48,5	10,5
Nice	1 114	37,3	58,0	4,7
Corse	70	37,1	45,7	17,1
Aix-Marseille	728	36,0	60,9	3,2
Reims	235	35,7	40,0	24,3
Caen	108	33,3	52,8	13,9
Guyane	12	33,3	25,0	41,7
Martinique	390	20,5	61,5	17,9
Guadeloupe	130	13,8	64,6	21,5
Total	14 374	49,1	39,0	11,9

Tableau 8 – Les diplômes obtenus par la VAE (en %)

Diplômes	Candidats	Part des candidats ayant obtenu un diplôme complet	Part des candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Part des candidats n'ayant rien obtenu	Total
BTS	6 168	45,4	39,9	14,7	100,0
DMA	7	57,1	14,3	28,6	100,0
DSAA	4	0,0	100,0	0,0	100,0
DIP3	52	38,5	32,7	28,8	100,0
Bac techno	75	48,0	38,7	13,3	100,0
Bac pro	2 763	50,1	41,0	8,9	100,0
BMA	5	40,0	20,0	40,0	100,0
BP	1 200	34,1	55,5	10,4	100,0
BT	14	50,0	14,3	35,7	100,0
DIP4	1	100,0	0,0	0,0	100,0
MC4	4	50,0	0,0	50,0	100,0
MC5	191	36,6	57,6	5,8	100,0
BEP	392	54,1	31,4	14,5	100,0
CAP	2 013	62,8	28,2	9,0	100,0
CAP DEP	2	50,0	0,0	50,0	100,0
Total *	12 891	48,2	39,7	12,1	100,0

* L'académie de Bordeaux n'ayant pas été en mesure de fournir les résultats détaillés aux examens, le total de 12 891 est inférieur à celui des tableaux tous diplômes confondus (14 374).

candidats auxquels le jury n'a attribué aucune partie de diplôme varie de moins de 5 % à Nice à plus de 33 % à Rouen (si l'on met de côté la Guyane où le nombre de candidats est très faible).

Trois académies ont examiné plus de mille dossiers (Créteil, Lille et Nice) et neuf en ont examiné moins de 200 (tableau 7).

Seuls 45 % des candidats à un BTS obtiennent le diplôme complet. Ce taux est plus élevé pour les candidats à un baccalauréat professionnel (50 %) et surtout pour les candidats à un CAP (63 %) (tableau 8).

François Ancel, DEP B4

Pour en savoir plus

Première Synthèses Informations, n°41.1, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, DARES, octobre 2004.

Source

Enquête n°62 de la Direction de l'évaluation et de la prospective ayant pour objet la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de diplômes professionnels et technologiques – année civile 2003.

La validation des acquis de l'expérience (VAE), inscrite dans l'article L 335-5 du Code de l'éducation, se substitue à la validation des acquis professionnels (VAP). Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation.

Sont exclus du champ d'application de la présente circulaire les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par les établissements publics d'enseignement supérieur. Les diplômes à caractère interministériel feront l'objet d'une instruction complémentaire.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par

le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme.

Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L 900-1, L 900-2 et L 900-4-2 du Code du travail.

L'activité des dispositifs académiques de validation ne se limite pas à la validation des acquis proprement dite, elle s'opère en amont du processus

Chaque rectorat dispose d'au moins un centre de validation des acquis ainsi que d'une structure responsable du dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions de ces DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

En 2003, la distribution de plaquettes ou de dépliants à destination du public l'informant sur la validation des acquis a dépassé 138 000 exemplaires (contre 120 000 en 2002). Cette information a été orientée principalement en direction des entreprises de dix salariés et plus (30 %), des entreprises de moins de dix salariés (24,6 %) et des administrations publiques (23,5 %).

Vingt-neuf académies sur trente disposent d'un centre d'information téléphonique sur la validation des acquis (le nombre de demandes traitées dépassant les 150 000) et vingt académies d'un centre d'information accessible sur Internet (d'autres sites étant en construction).

En 2003, 83 561 personnes ont reçu des informations spécialement organisées sur la validation des acquis, soit 43 % de plus qu'en 2002. 62 % d'entre elles ont suivi des séances d'information collectives, les autres ayant été informées individuellement. Dans plus de neuf cas sur dix, les réunions d'information collectives ont connu une durée de deux heures et plus, alors que celle des entretiens individuels d'information est inférieure à deux heures dans neuf cas sur dix.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Personnes informées	7 975	12 992	15 252	18 858	29 662	28 781	38 536	58 463	83 561
Variation annuelle (en %)		62,9	17,4	23,6	57,3	- 3,0	33,9	51,7	42,9
Personnes suivies	2 251	3 491	4 240	5 107	5 842	6 487	9 127	12 824	15 162
Variation annuelle (en %)		55,1	21,5	20,4	14,4	11,0	40,7	40,5	18,2

Un candidat à la validation sur trois a bénéficié d'une aide méthodologique dans sa démarche

Plus de 51 500 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation (contre 30 800 en 2002).

Une aide méthodologique a été proposée à chaque candidat à la validation pour constituer son dossier ainsi que pour choisir le diplôme postulé et préparer l'entretien avec le jury. 15 162 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide de la part des services académiques, soit un peu moins du tiers des personnes ayant retiré un dossier.

La durée de cette aide a été d'au moins deux heures dans 84 % des cas, quel que soit le niveau de diplôme visé. Elle est généralement effectuée par des équipes de deux personnes composées le plus souvent d'un enseignant ou formateur et d'un professionnel. Peuvent aussi intervenir des conseillers en orientation professionnelle et des inspecteurs.

Ce service est presque toujours gratuit pour les demandeurs d'emploi ou les personnes à faible revenu dans quatorze académies. Il est même gratuit pour tous les candidats dans les académies de Dijon, la Guadeloupe, Lyon et la Réunion. Les autres académies le facturent le plus souvent selon le service rendu (d'autres acteurs que le DAVA peuvent proposer ce service, en particulier des organismes de formation continue publics ou privés). Le tarif appliqué aux entreprises est en général plus élevé mais les services offerts sont différents et font souvent l'objet d'une convention.

48 % des candidats à la validation ayant bénéficié de cette aide visent l'obtention d'un diplôme de niveau III (niveau BTS), 30 % d'un diplôme de niveau IV (niveau bac) et 22 % d'un diplôme de niveau V (niveau CAP/BEP).